

#### 4.072 Aires protégées et gestion responsable de la nature

RECONNAISSANT qu'il existe, dans de nombreuses régions, des aires protégées privées et/ou gérées par des mécanismes privés, dont le nombre et la superficie augmentent rapidement ;

CONSIDÉRANT qu'elles sont souvent le résultat d'initiatives locales et dirigées sans intervention directe des gouvernements, et que, dans de nombreux pays, elles ne sont pas encore pleinement intégrées dans la planification nationale de la conservation ;

NOTANT que le système international de catégories de gestion des aires protégées souligne le rôle des gouvernements dans leur gestion et que l'importance des aires protégées privées est insuffisamment reconnue au regard de leur contribution ;

RECONNAISSANT que l'examen des catégories de gestion des aires protégées mené actuellement par l'UICN et l'intérêt relativement récent porté aux formes de gouvernance intersectorielles, sont l'occasion de mieux connaître les types de plus en plus divers d'aires protégées privées et d'intendance environnementale de terres privées ;

CONSIDÉRANT que les différentes formes d'aires protégées privées et de gestion responsable de la nature offrent un potentiel considérable pour élargir la base sociale du recrutement de nouveaux acteurs de la conservation de la nature afin de soutenir nos activités et de mieux sensibiliser le public aux aires protégées et à la conservation de la nature en général ;

TENANT COMPTE des documents qui reflètent la pertinence des aires protégées et de la gestion responsable de la nature à travers le monde, notamment diverses décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Ve Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) organisé par l'UICN, les discussions relatives à l'Objectif stratégique sur les aires protégées dans le cadre de la Stratégie sur la biodiversité de la Quatrième reconstitution du Fonds d'affectation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-4) (Washington, 2005) et autres publications pertinentes ; et

TENANT COMPTE ÉGALEMENT des discussions et des résultats des manifestations organisées durant la 4e Session du Congrès mondial de la nature (Barcelone, 2008) :

- a) Atelier « *Perspectives internationales sur la gestion responsable des terres et la conservation des terres privées : un forum mondial* » ;
- b) Ateliers Aliances « *La conservation privée comme outil pour parvenir à la durabilité environnementale, sociale et économique* » et « *Pourquoi nous préoccuper de la gestion des terres et des aires protégées privées ? Un instantané de ce domaine de conservation en plein essor* » ; et
- c) Possibilité d'apprentissage « *Une approche du secteur privé pour les praticiens : accord de conservation en appui à la protection marine* ».

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :**

PRIE la Directrice générale et le Président de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), en consultation avec la CMAP, d'envisager les moyens d'établir un groupe d'étude sur les aires protégées privées et la gestion responsable de la nature afin d'organiser et de rendre accessible les connaissances d'un groupe d'experts volontaires compétents en matière d'aires protégées privées et de gestion responsable de la nature.